



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/HL/PV/Projet

Section de haut niveau

HL

Avertissement: Ce document est un projet, qui peut comporter des omissions ou des erreurs et n'est rendu public qu'à des fins de vérification et de rectification. Les mentions contenues dans ce document provisoire n'engagent pas les personnes dont les propos sont rapportés. La responsabilité du BIT ne saurait être engagée à raison des éventuelles erreurs et omissions entachant ce document, ou de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers.

PROJET DE PROCÈS-VERBAUX

Section de haut niveau

Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

1. La réunion de la section de haut niveau a eu lieu le vendredi 22 mars, sous la présidence du Président du Conseil d'administration. MM. Rønnest, Yuma et Megateli (employeurs) et M. Cortebeeck (travailleur) étaient porte-parole de leurs groupes respectifs.

Première question à l'ordre du jour

Le programme de développement durable pour l'après-2015 (GB.317/WP/SDG/1)

2. Le Directeur général souhaite la bienvenue aux membres du panel. Il présente M. Martin Schulz et fait remarquer que c'est la première fois qu'un Président du Parlement européen s'exprime devant le Conseil d'administration. Il souligne l'influence croissante du Parlement européen sur les décisions de l'Union européenne (UE), et le rôle clé qu'il appartient à l'UE de jouer sur la scène internationale. Le large soutien dont l'OIT bénéficie en Europe est important au regard du double défi à relever dans cette région: défendre et moderniser le modèle social européen tout en renforçant la dimension sociale de la mondialisation.
3. Le Brésil montre l'exemple en matière de développement social. M^{me} Campello, ministre du Développement social et de la Lutte contre la faim de ce pays a été l'un des initiateurs du programme *Bolsa Família*. Le Directeur général souhaite également la bienvenue à M. Deepak Nayyar, bien connu au BIT pour sa remarquable contribution aux travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, il y a dix ans de cela. Nul doute qu'il sera enrichissant de connaître sa position sur la manière dont l'Agenda du travail décent de l'OIT pourrait s'inscrire dans un cadre de développement durable qui soit véritablement mondial.

4. *Le représentant du Directeur général* (Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et les partenariats) explique que les pays ont progressé vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à des rythmes différents et que l'OIT fait tout son possible pour les aider à atteindre ces objectifs. Le Conseil d'administration a engagé une réflexion sur le programme de développement pour l'après-2015 à sa session de novembre dernier. La note de synthèse sur l'emploi et les moyens de subsistance rédigée par la suite s'est révélée utile. Il invite les mandants à rendre compte des nombreuses consultations qui ont eu lieu au niveau national. Même s'il peut être difficile de définir des cibles et des indicateurs en rapport avec les objectifs de développement liés à l'emploi, qui tiennent compte de l'emploi informel et de l'égalité entre les sexes et entre les générations, bien des pays disposent déjà, ou sont susceptibles de disposer, des données de base nécessaires à l'élaboration d'indicateurs dans de nombreux domaines. La participation active des partenaires sociaux à la préparation de l'après-2015 est fondamentale.
5. *M. Schulz* indique que le Parlement européen a souvent insisté sur la nécessité de contrebalancer les politiques de rigueur budgétaire par des mesures en faveur de la croissance mais que, malheureusement, il n'a pas bénéficié d'une attention suffisante. La crise économique et sociale mondiale a révélé la fragilité des marchés insuffisamment réglementés, qui a mis en péril la solidarité et la justice sociale, lesquelles sont pourtant les pierres angulaires des démocraties européennes. L'OIT et l'Union européenne ont en commun leur volonté de promouvoir une croissance solidaire et le travail décent, et elles sont l'une comme l'autre opposées aux politiques exclusivement fondées sur l'austérité. Il est impératif d'investir dans l'enseignement, dans la coopération internationale et dans la recherche-développement. Le Parlement européen a rejeté récemment un projet de cadre budgétaire pluriannuel qui prévoyait des réductions de dépenses dans ces domaines.
6. La volonté du Parlement européen de promouvoir de bonnes conditions de travail dans tous les pays doit trouver son expression dans des normes sociales juridiquement contraignantes. Celles-ci devraient être incorporées aux futurs accords de libre-échange conclus avec des pays tiers sous forme de dispositions visant à faire mieux respecter les droits des travailleurs et à promouvoir le développement durable. Il est par ailleurs essentiel d'assurer un suivi, si l'on veut passer de la parole aux actes. Le Parlement européen plaide pour que des clauses de responsabilité sociale soient appliquées à des entreprises européennes qui commercent avec des pays tiers. Il prend une part active à la préparation du programme de développement pour l'après-2015. L'OIT est l'un de ses principaux partenaires.
7. *M. Nayyar* note que les OMD ont permis de placer la pauvreté au cœur des programmes de développement et ont su frapper l'imagination du grand public, comme ce fut le cas pour l'indice de développement humain. Dans la pratique, toutefois, les OMD n'ont pas réellement atteint leur principal but stratégique, à savoir faire évoluer le regard qui est porté sur le développement. Les OMD sont restés focalisés sur les résultats au détriment d'une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre. Ils ont été définis sans tenir compte ni des conditions initiales ni des effets distributifs. S'il restera nécessaire à l'avenir d'inscrire l'action dans un cadre donné, il faudra que celui-ci permette aussi une certaine souplesse au niveau national, de sorte que chaque pays puisse définir ses propres objectifs à l'aide de critères de référence harmonisés à l'échelle mondiale tout en tenant compte de sa situation de départ et de ses priorités. Il faut également prendre en considération les inégalités et, par conséquent, mettre l'accent sur les franges les plus pauvres de la population de manière à favoriser leur intégration sociale et améliorer leurs conditions de vie. Enfin, sans céder à la tentation de prescrire telle ou telle politique, il conviendrait de définir dans les grandes lignes les moyens à envisager pour atteindre les objectifs de développement dans le cadre des stratégies élaborées par les acteurs nationaux.

8. M. Nayyar appelle à recentrer la stratégie de développement sur l'emploi et les conditions de vie et à prendre conscience, d'une part, de la nécessité d'équilibrer les facteurs externes et internes et, d'autre part, du rôle clé des pouvoirs publics. Par ailleurs, l'accès des pays en développement aux marchés et aux technologies est plus important pour leur essor que l'aide extérieure, et il doit donc être facilité. Il faut en outre parvenir à davantage de souplesse et à une plus grande marge de manœuvre au plan politique en se fondant sur un partenariat plus équitable entre pays industrialisés et pays en développement.
9. *M^{me} Campello* (ministre du Développement social et de la Lutte contre la faim du Brésil) préconise de concilier les politiques sociales et environnementales et de les axer davantage sur la lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion. Citant l'exemple des politiques de rigueur budgétaire mises en place en Amérique latine dans le passé, elle fait remarquer que les mesures d'austérité adoptées face à la crise économique mondiale actuelle risquent d'accroître encore la détresse sociale et la pauvreté.
10. La stratégie de développement appliquée depuis quelques années par le Brésil est axée sur l'inclusion sociale de millions de personnes et elle est source de prospérité. Au cours de la dernière décennie, le niveau de revenu a nettement progressé et la pauvreté a reculé d'autant, tout particulièrement en ce qui concerne le quintile le plus pauvre de la population du pays. Une telle avancée résulte de plusieurs facteurs, au nombre desquels il faut citer la formalisation du marché du travail, les revalorisations significatives du salaire minimum en termes réels et l'extension du socle de protection sociale, dont le programme *Bolsa Família* n'est qu'une facette. Ces différentes mesures se sont traduites par un développement plus équitable, des créations d'emplois et une expansion du marché intérieur. La Présidente du Brésil a pris l'engagement d'ouvrir de nouveaux horizons aux populations pauvres grâce à un meilleur accès aux soins et à l'enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'université. L'intervenante insiste sur le fait que les personnes pauvres veulent non pas être assistées mais pouvoir saisir leur chance, et que c'est à l'Etat qu'il revient de leur en donner la possibilité. Pour conclure, elle invite les mandants tripartites à la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants qui aura lieu à Brasília en octobre 2013.
11. *Le porte-parole des employeurs* fait observer que le monde de l'entreprise n'a pas été consulté au moment de la définition des OMD, mais que les avancées réalisées par la suite dans ce domaine sont le fruit de la détermination des entreprises à créer de la richesse et des emplois et à faciliter l'accès à l'alimentation et à l'eau potable. Se référant au paragraphe 11 du document, l'intervenant met en doute la suggestion selon laquelle l'augmentation des revenus des travailleurs a permis d'enclencher un cercle vertueux pour le développement économique. Pour atteindre les objectifs de développement durable, la priorité doit aller à la définition d'un environnement réglementaire adapté, au développement de l'esprit d'entreprise, à la mise en place d'infrastructures solides et à l'investissement dans le développement des compétences et dans l'enseignement. Dans la plupart des pays, les marchés concurrentiels sont la principale source de croissance. Il faudrait par ailleurs s'attacher à renforcer les compétences en sciences, en mathématiques et en ingénierie ainsi que la formation professionnelle. Les gouvernements et les entreprises devraient définir ensemble des stratégies pour développer ces compétences. La création de richesse ne se décrète pas, elle est le fruit du labeur des individus. Toute évolution des politiques de l'OIT en lien avec le programme de développement pour l'après-2015 devra être soumise au Conseil d'administration pour décision.
12. *Le Vice-président travailleur* souligne combien la discussion sur le programme de développement durable pour l'après-2015 est importante pour son groupe. Pour donner un cadre à cette discussion, il serait utile de tirer profit de l'expérience qui a été acquise au fil de la réalisation des OMD. Aussi l'intervenant demande-t-il au Bureau de communiquer une étude complète sur les avancées réalisées au titre de la cible 1B de ces objectifs,

relative au plein emploi productif et au travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes, en vue de la prochaine discussion que le Conseil d'administration consacrera au programme de développement pour l'après-2015. Reconnaissant que la mise en place des OMD a été un grand pas en avant, il déclare que le moment est venu de mettre l'accent non plus sur la lutte contre la pauvreté mais sur le développement. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait se décliner en cinq objectifs essentiels, à savoir: éradiquer la pauvreté dans les pays en développement et dans les pays développés; défendre les droits fondamentaux de la personne humaine; assurer un développement inclusif et équitable; concilier les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable; et poursuivre les objectifs du développement durable, qui ont une vocation universelle, tout en tenant compte des différents niveaux de développement et en respectant les priorités nationales, conformément à ce qui a été convenu dans le document final du Sommet Rio+20.

13. Les travailleurs sont convaincus que le rôle de l'OIT ne doit pas se borner à faire du travail décent et de l'emploi l'un des objectifs clés du cadre de développement pour l'après-2015. Il est également important de définir d'autres objectifs, notamment en ce qui concerne la gouvernance mondiale, l'équité, les emplois verts et productifs, une transition équitable vers une économie plus respectueuse de l'environnement, la durabilité environnementale, les réformes structurelles et l'accès universel à des services publics de qualité. L'intervenant demande au Bureau d'élaborer des notes de synthèses sur ces différents thèmes, en collaboration avec ACTRAV et ACT/EMP. Les organisations de travailleurs devraient participer aux consultations sur le programme de développement pour l'après-2015. Il conviendra de recourir au dialogue social pour faciliter la préparation et la mise en œuvre de ce nouveau programme.
14. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*¹, un représentant du gouvernement de l'Algérie souligne la nécessité de prendre en considération, dans le cadre de la réflexion sur le programme pour l'après-2015, les changements fondamentaux qui sont survenus dans l'économie mondiale depuis que les OMD ont été définis en 2000, en particulier l'essor des pays émergents, la crise structurelle du système financier international, l'aggravation des inégalités de revenus entre le Nord et le Sud et au sein de certains pays, et le rôle croissant des technologies de l'information et de la communication dans la production de marchandises et de services. Le groupe de l'Afrique est d'avis qu'il faut tirer les enseignements des OMD et reconnaître les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement, en particulier en Afrique. Il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des indicateurs de santé et de l'accès à l'éducation, la création d'emplois pour les nouveaux venus sur le marché du travail et l'instauration de socles de protection sociale garantissant à tous l'accès aux services sociaux de base. Des structures importantes ont été mises en place dans la région pour traiter des questions relatives au développement, au changement climatique et à la réduction de la pauvreté, à savoir respectivement le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le Plan d'action pour l'Afrique de l'Union africaine et du NEPAD.
15. Le groupe de l'Afrique encourage le Bureau à veiller à ce que l'OIT puisse faire entendre sa voix dans les instances internationales compétentes et invite instamment l'Organisation et ses mandants à redoubler d'efforts pour faire de l'emploi un objectif stratégique du programme pour l'après-2015. Il insiste également sur la nécessité d'accorder une aide d'urgence afin d'intégrer la dimension climatique dans les politiques et les projets de développement. Pour l'Afrique, l'agriculture doit également être une priorité.

¹ Algérie, Angola, Botswana, Congo, Egypte, Ghana, Kenya, Niger, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Togo, Zambie, Zimbabwe.

16. *S'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne représentés au Conseil d'administration*², un représentant de l'Union européenne auprès des Nations Unies note avec regret que les inégalités se creusent dans de nombreux pays, ce qui sape les efforts déployés en vue de réaliser les OMD. L'Union européenne (UE) est favorable à l'intégration du plein emploi productif et du travail décent, y compris les socles de protection sociale, dans le programme pour l'après-2015, mais elle reconnaît que cette tâche n'est pas facile. L'intervenant demande au Bureau de fournir aux mandants une analyse du rapport que le groupe de haut niveau composé de personnalités de premier plan soumettra au Secrétaire général en mai 2013. L'expérience que le Bureau a acquise dans le domaine de l'évaluation du travail décent et les enseignements qu'il en a tirés devraient lui être utiles pour élaborer des indicateurs appropriés aux fins de la définition des objectifs pour l'après-2015, en coopération avec d'autres organisations.
17. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) représentés au Conseil d'administration*³, une représentante du gouvernement de l'Australie se dit favorable à la stratégie de l'OIT relative au programme de développement pour l'après-2015, laquelle devrait consister avant tout à relayer efficacement les messages clés de l'OIT. L'OIT aura certes besoin de conserver une certaine marge de manœuvre quant à la stratégie qu'elle entend suivre, mais le GASPAC souhaiterait en savoir plus sur la manière dont le Bureau compte participer au processus de négociation du programme pour l'après-2015. Le groupe souscrit largement au paragraphe 27 du document et il est d'avis que des exemples concrets de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent donneraient plus de poids à la position du Bureau dans ces discussions. Il serait préférable que les prochaines notes de synthèse se rapportent plus directement au contexte du programme pour l'après-2015 et que le Bureau s'appuie sur des données quantitatives pour illustrer l'efficacité des politiques et des programmes mis en œuvre. Le Bureau devrait définir rapidement sa stratégie, informer le Conseil d'administration du calendrier prévu et des prochaines notes de synthèse à paraître, et prendre les dispositions requises pour garantir que les parties concernées extérieures au système des Nations Unies, comme le G20, participeront aux futures consultations. Afin de préserver la cohérence et la convergence entre les OMD et les objectifs pour l'après-2015, il faut donner la priorité à la réalisation des OMD qui restent à atteindre. Le GASPAC accueillera avec satisfaction des informations actualisées sur l'assistance fournie par le Bureau aux pays qui accusent un retard dans la réalisation des OMD.
18. *S'exprimant au nom des Etats membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) représentés au Conseil d'administration*⁴, une représentante du gouvernement de la Colombie souligne que les débats et les consultations en cours concernant l'après-2015 visent à compléter, et non à limiter, les résultats du processus intergouvernemental qui débutera à la session de septembre 2013 de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'analyse contenue dans le document du Bureau correspond à la vision que les pays de la région ont de l'après-2015 et aux mesures qu'ils appliquent pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, et pour favoriser une croissance économique durable, solidaire et juste.

² Allemagne, Bulgarie, Chypre, Danemark, France, Hongrie, Italie, Malte, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni.

³ Australie, Cambodge, Chine, République de Corée, Emirats arabes unis, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, Liban, Pakistan, Qatar, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam.

⁴ Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Mexique, Panama, Trinité-et-Tobago, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela.

19. Le GRULAC souhaiterait soumettre plusieurs suggestions à l'examen du Bureau. Rappelant le document final de la Conférence Rio+20, *L'avenir que nous voulons*, il recommande qu'une plus grande attention soit accordée à la protection des droits des travailleurs migrants et souhaite que les questions relatives aux petites et moyennes entreprises (PME) et à l'économie informelle fassent l'objet d'une analyse plus poussée. A propos du paragraphe 10 du document du Bureau, le GRULAC estime que le problème des activités agricoles à faible productivité ne concerne pas uniquement les pays en développement. Il rappelle qu'aucune méthode n'a été convenue pour mesurer le travail décent. Enfin, le GRULAC se dit satisfait de retrouver dans la note de synthèse du Bureau sur l'après-2015 la terminologie qu'il avait proposée au sujet de la transition vers un développement durable.
20. *S'exprimant au nom des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) représentés au Conseil d'administration*⁵, un représentant du gouvernement du Viet Nam souligne que la crise économique mondiale a porté un sérieux coup aux efforts déployés en faveur du travail décent et de l'emploi productif dans la région de l'ASEAN. Dans ce contexte, la contribution de l'OIT aux travaux menés au sein du système des Nations Unies et sa collaboration avec les partenaires sociaux pour identifier les problèmes et élaborer des stratégies en vue de leur incorporation dans le programme de développement pour l'après-2015 sont particulièrement bienvenues. L'intervenant rappelle que, à la session de novembre 2012 du Conseil d'administration, le Bureau a été invité à aider les pays qui ont pris du retard dans la réalisation des OMD, et il ajoute que les bureaux régionaux de l'OIT devraient contribuer aux efforts déployés pour remettre ces pays sur la voie. La promotion de moyens de subsistance viables par le travail décent devra être une priorité du programme de développement durable pour l'après-2015, de même que l'investissement dans le capital humain, car ce sont les seuls moyens véritablement à même de garantir la sécurité économique à long terme pour tous. L'ASEAN soutiendra sans réserve la mise en œuvre de ce programme.
21. *Une représentante du gouvernement du Zimbabwe* souligne que les jeunes doivent pouvoir faire valoir leur point de vue dans les discussions sur les objectifs de développement pour l'après-2015. L'importance des emplois décents sur le plan social ne saurait être sous-estimée; les programmes par pays de promotion du travail décent et le fait que le travail décent soit au cœur de nombreux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en sont la preuve. Les nouvelles questions, telles que les socles de protection sociale, le soutien aux PME, la promotion de l'emploi dans les économies informelles et rurales et l'action en faveur d'initiatives économiques véritablement créatrices d'emplois devraient être des priorités dans la période de l'après-2015. Il est nécessaire de réduire les écarts entre les pays concernant la réalisation des OMD et d'aider ceux qui accusent un retard dans ce domaine. Enfin, l'intervenante demande de plus amples précisions sur les mécanismes mis en place pour assurer la prise en considération des particularités nationales et régionales dans le programme pour l'après-2015.
22. *Un représentant du gouvernement de Trinité-et-Tobago* note que, si dans de nombreux pays la crise de l'emploi rend de plus en plus nécessaire l'existence d'un programme de développement durable, les pays des Caraïbes devront généralement compléter ce programme par des politiques de lutte contre la pauvreté et par des mesures spécifiques pour remédier aux difficultés propres aux petits pays insulaires. Il salue le nouveau programme de réforme de l'OIT, qui devrait ouvrir de nouvelles perspectives à l'Organisation, ce dont elle a grand besoin, et lui permet de rationaliser l'utilisation des ressources et de renforcer les liens entre le siège et les bureaux extérieurs. Il félicite l'OIT des efforts de sensibilisation qu'elle déploie aux fins des discussions sur l'après-2015 et il

⁵ Cambodge, Indonésie, Thaïlande, Viet Nam.

l'invite à poursuivre son action visant à placer le travail au cœur de ces discussions et à élargir le débat pour y inclure d'autres organisations internationales. Il encourage vivement le BIT à organiser une réunion mondiale sur le travail décent dans le cadre des discussions concernant le programme de développement durable afin de garantir que toutes les questions importantes soient examinées dans la perspective voulue par l'OIT. Il souscrit aux initiatives récemment prises par l'Organisation à l'effet d'améliorer la situation des femmes, car ces initiatives consistent aussi à défendre certains droits universels et inaliénables.

23. *Un représentant du gouvernement du Ghana* note que de nombreux pays, en particulier en Afrique, sont encore très loin d'avoir réalisé les OMD, et salue l'engagement que le BIT a pris d'aider ces pays en application de la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 316^e session. Il souligne les efforts faits par son gouvernement pour placer l'emploi et le travail décent au cœur de la politique nationale de développement, notamment les plans visant à formaliser l'économie informelle et à faire en sorte que l'exploitation des ressources pétrolières crée des emplois pour la population locale. Le Ghana a enregistré une croissance positive grâce au dynamisme de ses exportations, mais cette croissance n'a pas créé d'emplois. L'intervenant évoque par ailleurs d'autres domaines d'action prioritaires, tels que la promotion des coopératives, la mise en place de systèmes d'information sur le marché du travail, la formation d'inspecteurs du travail et le renforcement de l'application des normes du travail, la promotion de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, le développement de compétences mieux adaptées aux besoins du marché du travail et la durabilité environnementale. Enfin, il dit espérer que les délégations présentes parviendront à élaborer des directives qui seront utiles à la définition du programme pour l'après-2015.
24. *Une représentante du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie* note que, lorsque les OMD ont été adoptés en 2005, l'accent a été mis avant tout sur le partenariat entre pays développés et pays en développement en vue de l'avènement d'un monde meilleur. Bien que progressant dans la réalisation de ces objectifs, la République-Unie de Tanzanie continue de se heurter à des difficultés qui l'empêchent d'atteindre certaines cibles. L'intervenante sait gré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de soutenir l'établissement d'un dialogue national sur le programme de développement pour l'après-2015, et remercie le bureau de l'OIT à Dar es-Salaam de veiller à ce que les partenaires sociaux puissent se faire entendre. Un consensus national a ainsi été atteint sur la nécessité d'inscrire le travail décent au rang des priorités du programme pour la période post-OMD. L'intervenante demande à l'OIT et à ses Etats Membres de poursuivre leurs efforts afin que le travail décent reste une préoccupation essentielle après 2015.
25. Réagissant aux questions abordées pendant la discussion, *M^{me} Campello* déclare que l'un des principaux messages qu'elle retiendra du débat est que l'inclusion sociale et la préservation de l'environnement peuvent ouvrir la voie à une croissance durable et respectueuse de la démocratie. Il est également évident qu'il faut travailler avec les employeurs et les travailleurs, qui ont un rôle important à jouer au-delà de leurs responsabilités sociales. Les politiques publiques doivent être conçues avec soin, de sorte qu'elles puissent renforcer le travail décent, atténuer la pauvreté et promouvoir la démocratie. Le Brésil sait d'expérience, depuis les années soixante-dix, que la croissance n'est pas toujours synonyme d'intégration sociale, d'où l'intérêt qu'il y a à œuvrer pour un développement et une croissance qui profitent à tous.
26. *Un représentant du gouvernement de la Suisse* souligne qu'il faut accorder une place importante au plein emploi et au travail décent dans la discussion sur le programme de développement pour l'après-2015, et salue les efforts entrepris par le Bureau pour prendre en compte cette question dans divers cadres d'échange internationaux. Il encourage les Etats Membres à engager des discussions aux niveaux national et international et demande

au Bureau de les tenir informés de l'évolution de la question afin de les aider dans ce dialogue. La Suisse appuie la demande formulée par l'Union européenne, qui souhaite que le Bureau analyse le rapport que le Groupe de haut niveau doit soumettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en mai 2013 et qu'il fasse part aux mandants de ses conclusions concernant ce rapport.

27. *Un représentant du gouvernement de l'Indonésie* se félicite du rôle que l'OIT joue dans les discussions consacrées à l'après-2015, notamment en ce qui concerne sa collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et ses relations avec la communauté diplomatique, comme il est noté au paragraphe 19 du document. En tant que pays hôte de la prochaine réunion du Groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015, l'Indonésie participera activement aux discussions sur un partenariat mondial visant à éliminer la pauvreté et à jeter les bases de la prospérité. L'Indonésie continuera de soutenir les activités de l'OIT dans le cadre du système des Nations Unies et d'actions multilatérales plus larges, et souhaite disposer d'autres notes de synthèse ou d'informations à cet égard.
28. *Un représentant du gouvernement de la France* souligne que le programme de développement pour l'après-2015 devrait être élaboré de manière participative et avoir une portée universelle. La France est favorable à la fusion entre le processus multilatéral de révision des OMD pour l'après-2015 et le processus intergouvernemental de définition des objectifs de développement durable, lancés pendant la Conférence Rio+20 de juin 2012, afin de constituer un seul et unique programme. Ce programme devrait être pertinent pour tous les pays et prendre en compte les besoins spécifiques des pays en développement. Les objectifs et les cibles devraient être valables pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. L'OIT a un rôle essentiel à jouer dans la préparation du programme de développement pour l'après-2015, étant donné ses compétences techniques, qui sont aussi nécessaires pour définir des objectifs et des indicateurs spécifiques. La France appuie les priorités de l'Agenda du travail décent, en particulier l'extension de la protection sociale (recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012), et plus généralement l'application effective des conventions de l'OIT.
29. *Une représentante du gouvernement de l'Italie* approuve le plan d'action présenté par le Directeur général du BIT, dont l'objet est de placer le travail décent, y compris les socles de protection sociale, au cœur du programme de développement pour l'après-2015. L'Italie approuve les priorités définies par le Bureau en ce qui concerne l'accès des jeunes à la formation professionnelle, l'intégration des petites entreprises dans l'économie formelle et la lutte contre la discrimination au travail. L'intervenante renvoie au premier article de la Constitution italienne, qui met en évidence le lien entre le travail et la dignité humaine. Elle insiste sur la nécessité de réaffirmer la valeur du travail et de faire en sorte que le plein emploi soit à la base même des efforts collectifs déployés pour œuvrer au développement à l'échelle mondiale.
30. *Un représentant du gouvernement de la République de Corée* déclare que les OMD ont créé un nouveau paradigme pour le développement social qui dépasse le modèle antérieur axé sur la seule prospérité économique. Cependant, les OMD n'ont pas tenu compte des inégalités ni des droits de l'homme, ni de la diversité des situations nationales. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait remédier à ces lacunes. La stratégie appliquée par l'OIT pour inclure la question du travail décent dans les discussions sur l'après-2015 devrait s'articuler autour de deux axes. Premièrement, il faudrait considérer le travail décent comme un objectif spécifique, la création d'emplois étant rarement une conséquence automatique de la croissance économique. En outre, il faudrait simplifier la notion de travail décent afin que le grand public puisse y adhérer plus largement et mieux comprendre l'importance qu'elle revêt à l'échelle mondiale. Il pourrait être utile de recourir aux indicateurs du travail décent pour définir des objectifs de travail

décent dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Deuxièmement, il est nécessaire de mettre en place un cadre pour l'élaboration d'objectifs de développement adaptés au contexte national, comme il est indiqué au paragraphe 26 du document. Les nouveaux objectifs de développement devraient également s'appliquer aux pays à revenu élevé afin de soutenir la croissance économique, de promouvoir l'intégration sociale et de protéger l'environnement.

31. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* déclare que son gouvernement soutient la promotion du plein emploi productif et du travail décent en tant que question transversale dans le programme de développement pour l'après-2015, mais estime qu'il faut porter une plus grande attention aux femmes et aux jeunes. Les pays devraient accorder une importance égale aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Le fait est toutefois que les pays n'en sont pas tous au même stade de développement. Il est aussi nécessaire d'adopter des mesures collectives afin d'aider les pays les moins avancés à surmonter leurs difficultés structurelles. En ce qui concerne le rôle des pays émergents dans la coopération internationale en faveur du développement, la coopération Sud-Sud pourrait compléter, mais non pas remplacer, la coopération Nord-Sud dans le programme de développement pour l'après-2015. Le gouvernement de l'Inde s'oppose au fait que les questions sociales puissent servir à des fins protectionnistes, notamment dans les accords commerciaux. Pour ce qui est de la prise en compte du travail décent dans le programme de développement pour l'après-2015, l'intervenant note avec préoccupation le manque de consensus sur les indicateurs et la méthode. Ses suggestions concernant le programme de développement pour l'après-2015 visent notamment à ménager une certaine souplesse structurelle au niveau national, ainsi qu'une marge de manœuvre suffisante pour ce qui est des normes d'évaluation, à définir des cibles simples et compréhensibles, et enfin à laisser une latitude suffisante aux pays pour leur permettre à la fois d'appliquer et de s'approprier les stratégies.
32. *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis* félicite l'OIT pour le rôle actif qu'elle joue dans les activités parallèles qui sont en cours au sein du système des Nations Unies, dans les discussions sur le cadre de développement pour l'après-2015 ainsi que dans l'examen des objectifs de développement durable qui pourraient être définis. Le gouvernement de l'intervenante juge utile la note de synthèse sur l'emploi et les moyens de subsistance et souhaiterait que le Bureau établisse d'autres notes de ce type. Par ailleurs, il convient du fait que les six éléments évoqués dans le document à l'examen contribueront à mettre l'accent sur la question de l'emploi et des moyens de subsistance dans le programme de développement pour l'après-2015. A ce propos, ce programme devrait aussi être davantage axé sur les principes et droits fondamentaux au travail. La longue expérience du BIT dans les domaines de la protection sociale et de la formation professionnelle pourrait être exploitée lors de l'élaboration des stratégies de mise en œuvre évoquées. Si le travail décent devenait un objectif de développement pour l'après-2015, il faudrait définir des cibles et des indicateurs clairs, précis et réalistes, susceptibles d'être utilisés dans des situations très diverses.
33. *Un représentant du gouvernement de l'Egypte* dit que son gouvernement appuie sans réserve le fait d'intégrer les principes du travail décent et du plein emploi productif dans le programme de développement pour l'après-2015. De l'avis de l'intervenant, il faut en particulier que les pays puissent adhérer aux objectifs de développement, que les trois dimensions du développement durable bénéficient de la même attention et que les objectifs internationaux tiennent compte des différences qui existent entre les pays sur les plans économique, social et culturel.
34. *Un représentant du gouvernement de la Chine* rappelle que, malgré les progrès accomplis au niveau mondial, certains OMD n'ont pas encore été atteints. Ces objectifs devraient donc être repris dans le programme de développement pour l'après-2015. Le

gouvernement de l'intervenant approuve les six éléments mentionnés dans le document qui visent à axer davantage l'attention sur l'emploi et les moyens de subsistance, et souligne l'importance de l'emploi productif, des socles de protection sociale et des emplois verts. Enfin, l'intervenant insiste sur le fait que les objectifs de développement devraient être mesurables et adaptés à la situation individuelle des pays. Il ne doute pas que le Bureau fournira aux mandants le soutien nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

35. *Un représentant du gouvernement du Kenya* salue les efforts déployés par l'OIT pour promouvoir l'intégration et le dialogue social au sein du système multilatéral. La conclusion de partenariats ouverts sera essentielle pour progresser sur la question du programme mondial de développement pour l'après-2015. Il faut des indicateurs propres à l'emploi et au travail décent qui permettront de suivre l'évolution de la situation et serviront de base aux mesures prises par les parties prenantes. L'orateur approuve les points soulevés au paragraphe 7 du document, en soulignant l'importance des emplois verts. La seule manière de remédier aux inégalités et aux écarts de salaires est de mettre en place des filets de sécurité sociale. Les projets se rapportant aux migrations de main-d'œuvre devraient aussi être examinés dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Le gouvernement de l'intervenant approuve les prochaines étapes décrites aux paragraphes 24 à 28 du document et souligne la nécessité d'adopter une approche intégrée et globale pour accomplir ce travail. Enfin, l'orateur appelle à un renforcement des institutions, en particulier dans les domaines de l'administration du travail, de l'inspection du travail, des services de l'emploi et des statistiques nationales, étant donné que seules des institutions fortes pourront parvenir aux résultats attendus.
36. Réagissant aux questions abordées durant la discussion, *M. Nayyar* dit que le monde a considérablement changé depuis l'an 2000, date à laquelle les OMD ont été fixés. La crise financière perdure et les taux de croissance ont baissé tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Le changement climatique représente une menace de plus, et il est nécessaire d'adopter une méthode différente pour concevoir le programme de l'après-2015. Nul ne conteste que la pauvreté absolue et la pauvreté relative sont en hausse ni que la protection sociale se détériore. Il est manifeste que les pays en développement ne sont plus les seules victimes de ces problèmes. De plus, les disparités économiques entre les Etats, à l'intérieur des pays et entre les individus se creusent. Il est par conséquent impératif que le programme de l'après-2015 tienne compte de cette évolution.
37. Le vieillissement des sociétés industrielles, l'augmentation notable de la part que représentent les pays en développement dans l'économie mondiale ainsi que la nécessité de reformuler les politiques, de modifier la conception des stratégies et de repenser le développement sont autant d'aspects qui devraient être pris en considération lors de l'examen du programme de l'après-2015.
38. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait se caractériser par l'égalité des chances, une croissance économique qui soit source de bien-être pour les populations et un changement d'angle pour s'axer non plus sur des normes mondiales mais sur les priorités nationales. En outre, il est nécessaire d'aller au-delà des résultats attendus et de préserver la marge de manœuvre des pays qui adhéreront au programme ultérieurement. Quant au programme international, les règles devraient être plus équitables et les asymétries devraient être réduites, à défaut d'être éliminées. Le cadre de développement pour l'après-2015 devrait être axé sur la réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.
39. *Le Vice-président travailleur* voit dans l'exemple du Brésil la preuve que le travail décent peut être au cœur du développement et que cela peut donner de bons résultats. Invitant le Bureau à prendre note des points soulevés pendant la discussion, il souligne qu'il est

important d'adopter une approche fondée sur les droits aux fins de l'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015.

40. *Le Directeur général* estime que ce débat fructueux est de nature à guider le Bureau dans la poursuite de ses travaux. Le président du Parlement européen et la ministre du Développement social et de la Lutte contre la faim du Brésil ont apporté un éclairage très enrichissant aux discussions, et l'exemple du Brésil en particulier a montré ce qui peut être réalisé lorsque les problèmes fondamentaux sont traités de manière efficace. De même, les observations formulées par M. Nayyar ont rappelé au Bureau l'orientation que devrait suivre le programme de l'après-2015.
41. Les activités du Bureau visant à aider les pays à réaliser les OMD actuels ont été amplement décrites, mais le Directeur général reconnaît que le Conseil d'administration attend du Bureau qu'il intensifie et cible mieux ses efforts. En outre, au moment de l'élaboration du programme de l'après-2015, il faudra tirer les enseignements des résultats obtenus à ce jour dans la réalisation des OMD. L'orateur note avec satisfaction que le débat a fait apparaître une volonté encore plus ferme d'appliquer la décision prise en novembre 2012 d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie destinée à faire du plein emploi productif et du travail décent un objectif explicite du programme mondial de développement. Insistant sur certains des éléments qui doivent être intégrés dans les objectifs, les cibles et les indicateurs du programme de l'après-2015, il rappelle, comme l'a fait observer le groupe des employeurs, que ces objectifs doivent être en nombre limité, simples et compréhensibles.
42. Le Directeur général souligne qu'il est essentiel de disposer de cibles et d'indicateurs mesurables pour faire progresser l'élaboration du programme de l'après-2015. En vérité, la question de savoir comment mesurer le travail décent appelle une discussion approfondie, mais il n'y a pas de raison que cela donne lieu à une controverse politique. Il existe de nombreux indicateurs dont l'utilisation n'est limitée que par la disponibilité des données.
43. Le Directeur général convient que le Bureau ne devra pas ménager ses efforts pour veiller à ce que les questions concernant l'emploi et le travail décent ne soient pas artificiellement séparées d'autres questions. Il souligne par ailleurs que le travail décent ne relève pas de la responsabilité exclusive de l'OIT et que d'autres cibles pourraient intéresser l'Organisation. Trois facteurs institutionnels sous-tendent le processus engagé pour l'après-2015: 1) sa complexité; 2) le fait que les parties prenantes sont nombreuses et poursuivent des objectifs différents; et 3) sa compétitivité. L'intervenant approuve l'appel lancé pour veiller à ce que les droits de l'homme soient fermement ancrés dans le programme de l'après-2015 et s'inscrivent dans la poursuite d'un objectif consacré à l'emploi. Il reconnaît par ailleurs qu'il est important de faire participer le secteur privé aux discussions aux côtés des gouvernements, des organisations internationales et d'autres acteurs publics.
44. La prochaine étape décisive du processus de l'après-2015 sera la publication du rapport du Groupe de haut niveau à la fin du mois de mai. Le Directeur général promet de fournir des renseignements aux mandants – éventuellement sous la forme de notes de synthèse – sur les implications que cela a pour le programme commun. La session du Conseil d'administration qui doit se tenir en octobre 2013 offrira également l'occasion d'informer les mandants de l'issue de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui aura lieu en septembre à New York, et de réfléchir à la manière dont les travaux doivent se poursuivre.

Deuxième question à l'ordre du jour

Faire face à la crise économique et à la crise de l'emploi dans le monde (GB.317/WP/SDG/2)

45. *Une représentante du Directeur général* (Directrice générale adjointe pour les politiques), note que la croissance a continué de faiblir après la discussion sur l'économie mondiale qui s'est tenue à la session du Conseil d'administration de novembre 2012. Les perspectives de l'emploi constituent un grave sujet de préoccupation pour de nombreux pays européens. Dans la plupart des pays en développement, tout l'enjeu est de parvenir à créer des emplois à un rythme suffisamment rapide pour être en mesure d'absorber une main-d'œuvre qui ne cesse de croître. La création d'emplois reste un défi majeur pour tous les pays, même si leur situation économique diffère.
46. L'intervenante fait remarquer qu'il existe des écarts notables entre les régions en développement. En Afrique, la croissance a été relativement forte et régulière, mais n'a guère permis de créer des emplois, comme les orateurs de plusieurs pays africains l'ont fait observer à la séance du matin. Eu égard au fléchissement de la demande extérieure et aux priorités nationales, un certain nombre de pays en développement, en particulier en Asie et en Amérique latine, s'efforcent davantage de maintenir la demande intérieure, notamment en étendant la protection sociale et en relevant les salaires, y compris le salaire minimum. En Asie du Sud, l'accent est mis sur la nécessité de fonder l'accélération et la viabilité de la croissance sur les infrastructures. Les Etats arabes continuent de ressentir les répercussions des changements politiques, et la croissance de l'emploi demeure un problème. L'intervenante mentionne également les mesures prises par le Bureau depuis que le bureau du Conseil d'administration, en novembre, a appelé à intensifier les efforts en vue de promouvoir la cohérence des politiques entre toutes les organisations internationales et régionales compétentes de manière à favoriser la croissance, l'emploi décent et productif et l'intégration sociale.
47. *Le porte-parole des employeurs* relève l'existence de certains signes encourageants, malgré le bilan globalement négatif présenté dans le document. La pauvreté a reculé à l'échelon mondial, les inégalités de revenus entre les pays se sont atténuées, et les salaires réels ont augmenté, en particulier en Asie et en Amérique latine. Si l'on se place dans une perspective mondiale, les économies de marché se sont révélées capables d'absorber des ondes de choc très fortes et la croissance des pays en développement s'est même accélérée. Les employeurs estiment que l'analyse macroéconomique exposée dans le rapport présente certaines insuffisances: elle accorde trop d'importance au ratio revenus/PIB et néglige des facteurs tels que la productivité, l'inflation, la dette, les investissements dans les infrastructures ou même l'éducation. Se référant à des études récentes, l'intervenant rappelle que le déficit de compétences appropriées freine la croissance dans plusieurs pays. Les employeurs estiment qu'il faudra encore du temps pour que les politiques d'austérité puissent induire une reprise durable et qu'il n'est pas judicieux de compter exclusivement sur la consommation pour relancer la production. Les investissements du secteur privé, la création d'entreprises et l'entrepreneuriat doivent être considérés comme les moteurs de la croissance économique. Les employeurs souscrivent à l'argument présenté dans le document selon lequel il faut lutter contre le chômage des jeunes et estiment que l'éducation et la formation constituent à cet égard des outils extrêmement précieux.
48. *Le Vice-président travailleur* insiste sur le fait que les politiques d'austérité ont aggravé la crise, notamment en Europe où les mesures d'assainissement budgétaire ont freiné la croissance et enfermé de nombreux pays dans le piège de l'endettement. C'est la raison pour laquelle les travailleurs ont préconisé à maintes reprises l'adoption d'une stratégie de

croissance fondée sur les revenus. L'écart de plus en plus marqué entre la productivité et les salaires est attesté par la baisse régulière de la part des salaires dans le revenu national et par l'aggravation des inégalités dans la plupart des pays. L'intervenant constate avec regret que diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales recommandent des réformes du marché du travail qui impliquent un affaiblissement du dialogue social et de la protection sociale. Les travailleurs préconisent quant à eux des mesures visant à améliorer la fixation du salaire minimum, ainsi qu'une fiscalité progressive, l'extension de la protection sociale afin de protéger les travailleurs de l'économie informelle et, enfin, des systèmes de garantie de l'emploi.

49. Se référant aux mesures proposées par le Bureau au paragraphe 53 du document, les travailleurs sont surpris de constater qu'il n'y soit pas question des normes du travail. L'action de l'OIT doit être fondée sur les droits. Il convient également de mieux coordonner cette action pour atténuer l'impact des politiques d'austérité. Le Bureau devrait par ailleurs proposer des services consultatifs de qualité pour favoriser la création d'emplois et la croissance, et s'attacher davantage à aider les pays en développement à assurer la transition structurelle des secteurs à faible productivité aux secteurs à forte productivité. Les travailleurs tiennent enfin à ce que le Bureau défende activement le dialogue social, dans la mesure où il constitue un moyen essentiel de garantir une croissance qui profite à tous.
50. En tant que représentant de l'un des quatre pays (Australie, Brésil, Chine et République-Unie de Tanzanie) invités à donner des exemples de politiques novatrices visant à combattre la crise, *un représentant du gouvernement de l'Australie* indique que son pays a pris des mesures qui vont dans le sens du Pacte mondial pour l'emploi, en investissant notamment dans les infrastructures, l'innovation, l'éducation, le développement des compétences et la formation et en engageant des réformes concernant la déréglementation, la fiscalité et les relations professionnelles. Le gouvernement a débloqué d'importants crédits pour de nouveaux projets d'infrastructures dans les écoles, qui ont eu une incidence sur la demande effective et la création d'emplois, à court terme, et ont permis, à long terme, de rentabiliser l'investissement dans le capital humain. Dans le cadre d'un pacte pour les jeunes et des programmes intitulés: «Youth Connections», une formation est dispensée aux jeunes, notamment à ceux qui sont vulnérables ou défavorisés. Ces mesures ont été complétées par d'autres initiatives visant à mobiliser collectivement les employeurs et les demandeurs d'emploi et à dispenser une formation dans les domaines d'emploi prioritaires. Au nombre de ces mesures supplémentaires figure la loi sur le travail équitable (*Fair Work Act*), dont la finalité est d'améliorer la participation des travailleurs, en leur conférant notamment le droit d'envisager avec leurs employeurs des modalités souples d'aménagement du temps de travail. Enfin, l'intervenant mentionne l'investissement des pouvoirs publics australiens dans un centre indépendant pour l'encadrement sur le lieu de travail, l'objectif étant de rendre les entreprises plus performantes, plus innovantes et d'améliorer les compétences de direction pour stimuler la productivité.
51. *Un représentant du gouvernement du Brésil* donne un deuxième exemple. Il décrit les mesures prises récemment par le gouvernement brésilien pour stimuler la demande intérieure en réduisant les coûts de main-d'œuvre, d'immobilisation et de matériel sans que cela n'ait porté atteinte aux droits des travailleurs. Le gouvernement a fourni une assistance aux microentreprises et aux petites entreprises, ce qui a facilité leur intégration au tissu économique national et favorisé leur croissance. Ces entreprises sont à l'origine de 95 pour cent des emplois créés au cours des trois dernières années, et leur intégration a permis à un nombre accru de travailleurs de percevoir des prestations sociales. Le gouvernement brésilien a également réformé son système fiscal, qu'il a rendu plus simple et plus efficace pour les petites entreprises. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la promotion de l'entreprise durable et font partie du Plan national pour l'emploi et le travail décent lancé par le gouvernement en mai 2010.

52. *Un représentant du gouvernement de la Chine* indique que, pour son gouvernement, la priorité est d'élargir la demande intérieure en augmentant les salaires, en fonction de la productivité du travail, et en faisant le nécessaire pour assurer une protection sociale universelle. L'expérience acquise par la Chine corrobore l'idée énoncée dans le document du Bureau selon laquelle une répartition plus équitable des revenus favorise une croissance économique durable. L'excédent de main-d'œuvre dans les zones rurales, l'urbanisation rapide, le faible niveau de qualification de la main-d'œuvre et l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences freinent la création d'emplois en Chine. Le pays de l'intervenant souhaite participer aux initiatives prises sous l'impulsion de l'OIT pour renforcer la coordination internationale, par exemple en réduisant le protectionnisme, en partageant l'expérience acquise dans le domaine de la promotion de l'emploi et en renforçant la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud. En progressant sur la voie du travail décent, les pays en développement participent au dialogue social sous diverses formes. La Chine souhaite vivement voir l'OIT jouer un rôle encore plus important dans ce domaine.
53. *Une représentante du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie* invite instamment tous les pays à continuer de prendre des mesures concertées pour lutter contre le chômage des jeunes et exprime sa gratitude à l'OIT pour son soutien. La République-Unie de Tanzanie a lancé un programme national de création d'emplois pour les jeunes, qui a notamment consisté à: recenser les groupes de jeunes et leur proposer un soutien financier; analyser les déficits de compétences; promouvoir le microcrédit, les services d'aide à l'entreprise, l'entrepreneuriat et le travail indépendant; et à renforcer les systèmes d'information sur le marché du travail. La délégation de l'intervenante attend avec intérêt que le Bureau effectue des analyses comparatives et apporte un soutien au dialogue national consacré à ces questions. L'application effective du Pacte mondial pour l'emploi et de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable reste une façon pertinente et concrète de faire face à la crise mondiale de l'emploi. L'intervenante invite instamment le Bureau à continuer d'accorder un haut degré de priorité à l'Afrique et attend avec intérêt l'action qui sera engagée dans les domaines de première importance, comme indiqué dans les Propositions de programme et de budget pour 2014-15.
54. *Prenant la parole au nom des Etats membres de l'Union européenne représentés au Conseil d'administration*, un représentant de l'Union européenne auprès des Nations Unies rappelle que la prochaine réunion régionale européenne, qui se déroulera à Oslo en avril 2013, serait l'occasion d'examiner en détail la situation actuelle de l'économie et de l'emploi en Europe. Il invite l'OIT à continuer de mettre son expertise au service du G20 et du Conseil économique et social des Nations Unies et, dans un souci d'assurer la cohérence des politiques, à renforcer sa coopération avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'intervenant se félicite de l'importante participation du Bureau à la préparation de la réunion des ministres du Travail et des ministres des Finances des pays membres du G20 qui aura lieu en juillet 2013. Il rappelle les initiatives prises par l'UE pour améliorer la gouvernance économique au moyen de la participation des partenaires sociaux, ainsi que la série d'initiatives destinées à relever le défi du chômage des jeunes, notamment la mise en place d'un programme de garantie pour la jeunesse. Il exprime enfin son soutien aux activités du Bureau exposées au paragraphe 53 du document.
55. *Une représentante du gouvernement de la Roumanie* fait observer que son pays a amorcé un processus de reprise économique et enregistre un léger repli du chômage; elle note que les mesures d'austérité introduites par le gouvernement précédent ont cessé progressivement d'être appliquées. Grâce au dialogue social et à des négociations transparentes, le nouveau gouvernement a élaboré pour 2013 un budget équilibré qui met l'accent sur le développement, la modernisation et la décentralisation. Tout en maintenant

une attitude prudente sur le plan financier, le gouvernement roumain a augmenté les salaires minima et indexé les retraites. Le dialogue social tripartite va se poursuivre en vue de revoir la législation du travail, afin d'examiner si celle-ci est conforme aux pratiques européennes et adaptée aux besoins du marché du travail. Des mesures ont été prises pour lutter contre le chômage des jeunes dans le cadre d'un plan national global. Le gouvernement de l'intervenante souhaite vivement avoir la possibilité de travailler en collaboration avec l'OIT et la Commission européenne afin d'assurer la conformité des politiques nationales aux normes internationales du travail de l'OIT et à la législation européenne.

56. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de l'Egypte souligne que la crise a eu de graves conséquences sur l'investissement et l'emploi dans la région, et se réfère à cet égard à plusieurs rapports importants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque africaine de développement. Il souligne le déclin inquiétant des exportations et de la production industrielle en Afrique. Plus de 60 pour cent des travailleurs africains sont encore employés dans le secteur agricole, et 200 millions d'Africains vivent sous le seuil de pauvreté international (moins de 2 dollars E.-U. par jour). Comme cela a été souligné lors du Sommet de l'Union africaine consacré au thème de l'émancipation économique des jeunes qui s'est tenu en juillet 2011, les forts taux de croissance démographique rendent d'autant plus nécessaires l'éradication de la pauvreté et la création d'emplois décents. La fluctuation des cours internationaux des produits de base ajoute à l'incertitude qui pèse sur les perspectives économiques de la région.
57. Le groupe de l'Afrique estime que la gestion des effets de la crise économique et financière mondiale constitue l'un des plus grands défis actuels, au même titre que les changements climatiques, la sécurité alimentaire et les conflits persistants dans certains Etats africains. Il faut aider les pays de la région à occuper une place plus centrale dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. La protection des travailleurs migrants est une autre question qui doit être prise en considération dans le cadre du programme mondial de développement.
58. *Une représentante du gouvernement du Zimbabwe* souligne que, si la croissance économique de l'Afrique subsaharienne est d'environ 5 pour cent, ses effets sur l'emploi sont décevants. Elle plaide pour une plus forte mobilisation en faveur de la relance économique mondiale, qui doit passer par un effort concerté dans le cadre du travail décent. L'OIT devrait continuer à promouvoir le concept de travail décent au sein du système des Nations Unies en tant que principal moyen de lutter contre la pauvreté, et coopérer davantage avec les organisations régionales et multilatérales. Le travail décent devrait être intégré dans des mécanismes régionaux de coopération, comme cela a été préconisé dans la Déclaration sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine en 2004 à Ouagadougou. Le pays de l'intervenante est favorable aux activités décrites au paragraphe 53 du document du Bureau et appelle les ministres du travail, les partenaires sociaux et les ministres chargés de la planification économique et des finances à assurer une plus grande cohérence des politiques, avec le concours de l'OIT, des institutions des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et d'autres organisations multilatérales.
59. *Un représentant du gouvernement de Trinité-et-Tobago* rappelle que la crise a provoqué des bouleversements sans précédent entre les pays. L'essor économique des pays émergents et des pays en développement au cours des dernières années en est un exemple. L'OIT doit tenir compte des conséquences de ces changements dans ses propres travaux. Il faut dépasser le modèle traditionnel de la coopération technique et prendre conscience du fait qu'il peut y avoir une coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire, mais aussi

une coopération Sud-Nord. Les politiques des pays du Sud pourraient constituer de nouveaux modèles de développement. L'intervenant se félicite de l'accent mis par le Bureau sur les migrations de main-d'œuvre, notant que la communauté des travailleurs doit faire mieux comprendre le lien entre migration et développement, et concevoir des politiques qui facilitent une migration de main-d'œuvre structurée.

60. *Un représentant du gouvernement de la Colombie* rappelle que la crise n'a pas eu la même intensité dans son pays ou d'autres pays d'Amérique latine que dans d'autres régions du monde. Le chômage est certes encore élevé, mais il tend à reculer. L'intervenant signale que la Colombie a pris des mesures pour réduire le chômage structurel, lutter contre le chômage des jeunes, étendre la protection sociale et réformer le système des retraites. Dans le domaine de la formalisation de l'économie informelle, le gouvernement de l'orateur estime que les approches sectorielles sont utiles.
61. *Une représentante du gouvernement de l'Argentine* rappelle l'importante contribution du Pacte mondial pour l'emploi à la lutte contre la crise. L'Argentine a adopté une série de politiques destinées à accroître la formalisation des emplois, à renforcer la protection sociale, à mettre en place des programmes pour l'emploi des groupes vulnérables, en particulier les jeunes, à améliorer les services publics de l'emploi, à aider les petites entreprises et à promouvoir le dialogue social. Le pays de l'intervenante est favorable aux activités décrites au paragraphe 53 du document.
62. *Un représentant du gouvernement du Soudan* fait observer que la crise a durement touché son pays, qui est désormais aux prises avec un chômage élevé. Il met en avant les mesures adoptées par le gouvernement du Soudan pour lutter contre le chômage des jeunes et soutenir les petites entreprises. Il enjoint l'OIT et la communauté internationale à aider le Soudan à réaliser les objectifs pour 2015. Le Soudan s'efforce de stimuler l'économie en encourageant l'investissement étranger et l'entrepreneuriat. L'intervenant souhaite que l'on facilite l'adhésion des pays en développement à l'Organisation mondiale du commerce. Il indique que son pays est favorable aux activités proposées au paragraphe 53 du document.
63. *Un membre travailleur de la Colombie* indique que les travailleurs sont heureux de constater que le Conseil d'administration admet non seulement l'existence de la crise mais également l'importance du dialogue social en tant que moyen de la surmonter. Etant originaire d'un pays d'Amérique latine, l'intervenant s'inquiète de problèmes structurels tels que le chômage et l'emploi informel. Des instruments comme le Pacte mondial pour l'emploi et l'Agenda du travail décent, ainsi que la lutte contre le travail des enfants, suscitent des attentes qui sont ensuite déçues. L'intervenant appelle l'attention sur la nécessité de trouver des solutions structurelles, au risque sinon de créer des sociétés de mendiants et de pauvres.
64. *Un représentant du gouvernement du Kenya* rappelle que le principal défi auquel son pays est confronté est le chômage des jeunes, qui touche 72 pour cent des moins de 30 ans. Au début de la crise, l'économie informelle a fait en partie office d'amortisseur au Kenya. Depuis, le gouvernement a pris des mesures pour améliorer la situation du pays, notamment en promulguant en 2010 la nouvelle Constitution du Kenya, qui dispose que les revenus et les salaires doivent être équitables, en adoptant une nouvelle politique de l'emploi en 2012 et en présentant un projet de loi sur les petites entreprises et une loi sur l'enseignement, et en instaurant un système intégré de protection sociale. Pour ce qui est de ce système de protection sociale, la coopération Sud-Sud avec le Brésil a été utile.
65. *Un membre travailleur de la Chine* félicite le Bureau pour l'organisation de réunions tripartites avec le FMI. L'OIT, le FMI et la Banque mondiale n'ayant pas les mêmes priorités, une feuille de route claire est nécessaire pour que la notion de croissance solidaire et créatrice d'emplois soit prise en compte dans le cadre des politiques de relance.

66. *Une représentante du gouvernement de la Fédération de Russie* informe le Conseil d'administration sur l'orientation donnée aux travaux du G20 sous la présidence de son pays. Elle cite trois priorités: 1) l'investissement dans la croissance et l'emploi; 2) la confiance et la transparence; 3) l'efficacité de la réglementation. Elle évoque la déclaration commune que les ministres des finances et les ministres du travail formuleront au cours des réunions de juillet 2013.
67. *Un membre travailleur de la France* rappelle que les pays d'Europe sont pris dans une spirale régressive, sous l'effet du ralentissement de la croissance, de l'augmentation du chômage et de l'austérité, ce qui présente de graves risques sociaux et politiques. Il déplore que, depuis le début des années quatre-vingt, le coût du travail soit devenu une variable d'ajustement pour les économies de marché d'un système mondialisé. L'OIT doit faire entendre sa voix et dire clairement que la protection sociale et les droits ne sont pas l'ennemi de la croissance.
68. *Un représentant du gouvernement des Etats-Unis* rappelle que le chômage continue de poser des problèmes dans son pays. Les bénéfices des entreprises sont montés en flèche alors que les salaires stagnent. Il présente les mesures prises pour lutter contre le chômage: 1) engagement de la Réserve fédérale d'assouplir sa politique monétaire jusqu'à ce que le taux de chômage passe en dessous de la barre des 6,5 pour cent, à moins que l'inflation ne reparte à la hausse; 2) réforme fiscale visant à promouvoir la croissance; 3) réforme du système de prestations sociales afin de mieux cibler les travailleurs pauvres et leurs familles; 4) relèvement du salaire minimum fédéral; et 5) organisation de formations répondant à la demande locale. L'intervenant estime que l'OIT et d'autres organisations devraient envisager de demander aux pays de présenter leurs stratégies en matière d'emploi, et pas seulement leurs politiques du travail. Il considère également qu'il faudrait continuer de renforcer les liens entre les ministres du travail et les ministres chargés des questions économiques et financières, et il salue le travail accompli à cet égard par l'OIT en coopération avec les institutions financières internationales. Les Etats-Unis approuvent le paragraphe 53 du document décrivant les travaux que le Bureau se propose d'effectuer.
69. *Un membre travailleur de l'Afrique du Sud* déclare que l'Organisation doit mener rapidement une action contre cette crise qui dure, car il en va de sa crédibilité. Très peu de gouvernements ont fait rapport sur l'application du Pacte mondial pour l'emploi, et il serait intéressant de savoir si les pays tiennent compte de cet instrument. Il rappelle qu'une croissance économique sans effets bénéfiques sur le chômage, la pauvreté et les inégalités n'est pas une croissance économique véritable.
70. *Un représentant du gouvernement du Japon* se félicite des travaux de l'OIT et du renforcement du rôle de celle-ci dans les instances internationales. Les pays doivent absolument prendre conscience que la politique de l'emploi doit être au cœur de toutes les politiques. En particulier, la politique financière doit aller de pair avec la politique de l'emploi. Pour cette raison, le gouvernement de l'orateur se réjouit de la réunion des ministres des Finances et des ministres du Travail des pays membres du G20 qui se tiendra dans la Fédération de Russie en juillet prochain. L'intervenant demande que l'OIT suive la situation économique et sociale des pays et fournisse des informations sur la manière dont les pays pourraient assurer la cohérence de leurs politiques.
71. *Un représentant du gouvernement de la France* se félicite des travaux menés en commun par le Bureau, le FMI et la Banque mondiale, qui constituent un pas en avant vers l'instauration d'un programme international centré sur l'emploi et le dialogue social. Il souligne l'importance que revêt la prochaine réunion conjointe des ministres des Finances et des ministres du Travail des pays membres du G20 pour la cohérence des politiques internationales. L'OIT a un rôle éminent à jouer dans le développement d'une capacité

d'analyse et de diffusion des bonnes pratiques dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale. L'OIT est l'instrument par excellence de promotion du dialogue social.

72. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* souligne les grands problèmes auxquels son pays est confronté, du fait que 10 millions de personnes entrent sur le marché du travail chaque année. Néanmoins, l'Inde a pu éviter les pires effets de la récession grâce à des initiatives comme le Programme national de garantie de l'emploi rural et le programme de développement des compétences. Le pays renforce actuellement la protection sociale avec le lancement d'un régime national d'assurance-santé pour les groupes de population les plus vulnérables et le versement direct des prestations aux allocataires grâce à un vaste système informatique «en nuage».
73. *Un représentant du Conseil de l'Europe* décrit comment le Conseil a utilisé ses instruments, par exemple la Charte sociale européenne, la procédure de dépôt de plaintes collectives et le Code européen de sécurité sociale, pour préserver la vitalité du modèle social européen. Il fournit des informations sur les cas récents de violation des droits sociaux et du travail inscrits dans la Charte sociale européenne, qui ont été soumis au moyen du mécanisme de dépôt de plaintes.
74. *Le porte-parole des employeurs* dit que les débats sont très féconds et qu'il faut continuer à promouvoir l'emploi, en particulier dans les pays en développement. Le secteur privé a toujours contribué, et contribuera toujours, à la création de richesses.
75. *Une représentante du Directeur général* (Directrice générale adjointe pour les politiques) tire du débat quelques conclusions susceptibles d'alimenter la réflexion engagée par le Bureau. Premièrement, les divergences de vues entre les pays à propos des politiques financières, budgétaires et monétaires ont rendu difficile la coordination des moyens d'action entre les organisations internationales. Les débats ont également révélé des divergences de vues sur la politique du travail. En renforçant ses activités de recherche et de collecte de données empiriques, le Bureau compte élaborer des stratégies fondées sur des données probantes. Deuxièmement, les mesures qui se sont avérées efficaces contre la crise peuvent utilement guider le BIT dans les efforts qu'il déploie pour fournir des analyses par pays. Troisièmement, les appels en faveur de la mise en commun d'informations sur les politiques entre les pays ont été entendus, et le BIT a mis au point à cet égard deux projets destinés à remédier aux problèmes d'emploi dans les pays en développement à faible et moyen revenus et dans les pays européens connaissant un fort taux de chômage. Enfin, l'importance du dialogue social et le respect des droits au travail sont des préoccupations qui occupent une place centrale dans tous les domaines d'activité du BIT.